

## Règlement de « MW022 Black Panther multi prize raffle \* » (le « Jeu »)

\*Tente de gagner une tenue adidas et une affiche de film

Veillez lire attentivement le présent Règlement de jeu (**Conditions**). Les Conditions contiennent des informations importantes. En participant à ce Jeu, chaque participant déclare accepter l'applicabilité des Conditions.

### Jeu

1. Les Conditions s'appliquent au présent Jeu organisé par la société adidas International Marketing B.V dont le siège social est situé Hoogoorddreef 9a, 1101 BW Amsterdam – Pays-Bas - (« Organisateur »). Le Contrôleur des Données, tel que défini par le Règlement (UE) 2016/679, art. 4 (7) est adidas International Marketing B.V dont le siège social est situé Hoogoorddreef 9a, 1101 BW Amsterdam – Pays-Bas -.
2. En participant au Jeu, chaque participant déclare se soumettre à ces Conditions, qui sont disponibles sur le site internet adidas (le « Site ») ou sur l'application adidas (l'« Application »). Veuillez conserver une copie de ces Conditions pour vos dossiers.

### Conditions

3. Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Espagne, aux Pays-Bas, en Inde, aux Emirats Arabes Unis, en Australie, en Nouvelle Zélande, aux Philippines et en Thaïlande et ayant atteint l'âge de 16 ans à l'exception des personnes mentionnées dans la clause ci-dessous. Tout participant âgé de moins de dix-huit ans révolus doit obtenir, préalablement à toute inscription au Jeu, l'accord préalable d'un parent ou tuteur légal. Le participant devra pouvoir, sur simple demande de l'Organisateur ou toute société agissant dans l'intérêt et pour le compte de l'Organisateur, pouvoir présenter la confirmation de l'accord de ses parents ou de ses représentants légaux. Les individus âgés de moins de quinze ans sont en tout état de cause exclus de la participation. En participant au Jeu, les participants déclarent être domiciliés dans un pays dans laquelle le Jeu est proposé et être en mesure d'engager légalement des relations contractuelles dans cette juridiction légale.
4. La participation est exclue pour (a) les employés de l'Organisateur, du Contrôleur des Données, de toute entité du Groupe adidas ou de leurs agents et des membres de leur famille au premier et au second degré, ainsi que pour (b) toute autre personne ayant un lien professionnel direct ou indirect avec le Jeu et leurs proches, et (c) toute personne qui participe à des fins non privées.

### Participation

5. Le Jeu débutera le 16 septembre 2022 à 10h00 du matin (CEST) et se terminera le 6 octobre 2022 à 14h55 (CEST) (**Période du Jeu**). Toutes les inscriptions reçues après l'expiration de la Période du Jeu sont exclues de la participation et ne seront pas prises en considération.
6. La participation au Jeu se réalise en suivant les étapes suivantes :
  - a. aller sur le site internet adidas (le « Site ») ou sur l'application mobile adidas (l'« Application ») durant la Période du Jeu ;
  - b. s'inscrire à adiClub (si tel n'est pas encore le cas) ;
  - c. se connecter à son compte adiClub ;
  - d. saisir les données personnelles demandées ;
  - e. accepter et respecter de manière inconditionnelle le présent Règlement.
7. Aucun autre moyen de participation ne sera accepté que celui prévu dans la Clause ci-dessus. Les inscriptions incomplètes ne sont pas valides et ne seront pas acceptées.
8. Une seule participation par personne. Si plus d'une inscription est reçue, seule la première inscription sera acceptée.
9. Le participant garantit que les données personnelles fournies dans l'inscription sont et restent pertinentes et correctes pendant toute la Période du Jeu. Le Jeu est un Jeu sans obligation d'achat.

### Règles générales de comportement

10. Les participants ne peuvent pas utiliser le Jeu pour exprimer des idées politiques ou religieuses.
11. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute participation qui contient un élément offensant, insultant, injurieux, obscène, offensant, vindicatif, indécent, immoral, agressif, sexuel, raciste, diffamatoire, discriminatoire ou de toute autre manière non conforme au bon goût et à la décence, ou qui est jugé inacceptable, à sa seule discrétion.
12. Les inscriptions ne doivent pas entrer en conflit avec les lois ou règlements applicables, les droits de tiers, ni inciter, préconiser ou exprimer la pornographie, l'obscénité, la vulgarité, la haine, le sectarisme, le racisme ou la violence gratuite.
13. Les participations ne peuvent en aucun cas nuire à l'Organisateur, au Contrôleur des Données, à leurs filiales, à leurs agents et/ou à la marque adidas (ou à toute autre marque de l'Organisateur).

14. Les participants ne peuvent télécharger, afficher, envoyer par courriel ou rendre disponible de quelque façon que ce soit tout élément contenant des virus informatiques ou tout autre code, fichier ou programme informatique conçu pour interrompre, détruire ou limiter l'utilisation de tout logiciel ou dispositif de l'Application.
15. Les participants ne peuvent tirer aucun droit de leur participation et n'ont droit à aucun paiement ou autre compensation pour leur inscription ou leur participation.
16. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure des participants de la participation au Jeu et de supprimer des participations de l'Application et ses autres réseaux sociaux sans avis préalable., si celles-ci ne sont pas conformes à ces règles de comportement ou sont en contradiction avec les Conditions.
17. En participant à ce Jeu, les participants devront fournir toutes les informations supplémentaires relatives à la participation, si l'Organisateur ou le Contrôleur des Données le demande. En cas de refus, l'inscription ne sera pas acceptée.

### **Droits de propriété intellectuelle**

18. En participant à ce Jeu, les participants acceptent que les droits de propriété intellectuelle suivants sur les éléments inclus dans toute participation (même s'il n'est pas sélectionné comme gagnant) appartiennent exclusivement à l'Organisateur dans les limites permises par la loi :
  - (a) le droit de publier, de copier et de rendre ces éléments accessibles au public
  - (b) le droit de modifier ces éléments pour les publier, les copier ou les rendre accessibles au public.
19. Les participants conviennent de céder ou de faire céder à l'Organisateur tous ces droits, titres et intérêts relatifs à ces droits de propriété intellectuelle. Les participants conviennent en outre de signer ou de faire signer les documents et de faire et de faire faire tous les actes ou les choses nécessaires pour donner effet à la présente cession.
20. De plus, les participants reconnaissent et acceptent que l'Organisateur (ou toute autre société désignée par l'Organisateur) puisse utiliser, reproduire, adapter, traduire, numériser, publier, réviser, divulguer, modifier, transférer ou autrement exploiter des éléments (mais n'est pas tenu de le faire) à tout moment et en relation avec adidas.
21. Les participants n'ont droit à aucune compensation en contrepartie de la cession de droits en vertu des Clauses ci-dessus.
22. En participant au Jeu, les participants acceptent que l'Organisateur et le Contrôleur des Données utilisent gratuitement leur nom, photographie, image, vidéo, enregistrement vocal et localisation (i) à des fins promotionnelles et d'information relatives au Jeu et pour une durée nécessaire à l'organisation et à la publicité du Jeu. A cet effet, les participants conviennent que cette cession concerne tout support ou média, existant ou à venir, et notamment documentation promotionnelle, journaux, télévision, magazines et livres (papier et électronique) ; Internet (y compris autres sites Web, webcasts, liens multimédia et réseaux sociaux) etc.
23. En participant au Jeu, les participants renoncent inconditionnellement et irrévocablement, dans la mesure où la loi le permet, à tout droit moral de quelque nature que ce soit à l'égard de toute œuvre comprise dans la participation. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, chaque participant accepte et s'engage à faire en sorte que ni l'Organisateur ni aucune autre entreprise ne soit tenue d'identifier le participant comme auteur de l'œuvre, sauf si la loi l'exige.
24. En s'inscrivant à ce Jeu, les participants garantissent et déclarent que tous les travaux et réalisations liés à la participation sont ses propres œuvres originales et ne copient ni n'intègrent les œuvres d'un tiers et que l'utilisation de la participation par l'Organisateur ou ses affiliés ne portera pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. En participant à ce Jeu, les participants acceptent d'indemniser et de dégager de toute responsabilité l'Organisateur, le Contrôleur de Données, leurs sociétés affiliées, leurs dirigeants, administrateurs, directeurs, employés, agents, licenciés et clients contre toute réclamation ou demande (y compris les frais juridiques raisonnables) par un tiers concernant l'utilisation de l'inscription par l'Organisateur, le Contrôleur de Données ou leurs filiales ou licenciés ou résultant de la violation des présentes Conditions par le participant.
25. En participant au Jeu, les participants accordent au Promoteur (et au groupe adidas) une licence perpétuelle et mondiale d'utilisation de tous les commentaires, réactions, idées et informations que les participants peuvent partager avec eux à toutes fins, notamment la fabrication, la vente, la distribution, la publicité et/ou la promotion des produits adidas et des marques adidas (dans tous les médias).
26. En participant au Jeu, les participants doivent fournir toutes les informations complémentaires relatives à la participation, si l'Organisateur ou le Contrôleur des Données en fait la demande.

### **Publication**

27. Il est interdit de reproduire ou de publier quoi que ce soit en rapport avec le Jeu sans l'autorisation écrite préalable et explicite de l'Organisateur.
28. L'Organisateur est autorisé à supprimer, raccourcir ou modifier les entrées de texte ou d'image sur l'application.

### **Le prix**

29. En guise de cadeau de participation, tous les participants éligibles se verront attribuer 100 points adiClub crédités sur leur compte adiClub. Les points adiClub sont promotionnels et n'ont aucune valeur en espèces. Les points adiClub sont soumis aux conditions générales d'adiClub.
30. De plus le Jeu offre la possibilité de gagner un prix (le « **Prix** »). Il y aura 9 Prix au total pour tous les pays participants, attribués comme suit :
- 2 gagnants parmi les participants du Royaume-Uni, d'Allemagne, de France, d'Espagne et des Pays-Bas.
  - 2 gagnants parmi les participants de l'Inde
  - 2 gagnants parmi les participants des Émirats Arabes Unis
  - 1 gagnant parmi les participants d'Australie et de Nouvelle-Zélande
  - 1 gagnant parmi les participants des Philippines
  - 1 gagnant parmi les participants de la Thaïlande

Chaque Prix, d'une valeur unitaire estimée de 210 euros prix public moyen TTC constaté, est constitué d'un lot Black Panther: Wakanda Forever composé

- d'une réplique du survêtement et des chaussures adidas portés dans le film (tailles et pointures en fonction des disponibilités) et
  - d'une affiche signée du film. Les signataires de l'affiche sont déterminés par l'Organisateur ou son fournisseur, à sa seule discrétion.
31. Les gagnants seront sélectionnés lors d'un tirage au sort qui aura lieu le lendemain de la clôture du Jeu, par une personne indépendante ou par un procédé informatique. L'Organisateur informera les gagnants de la façon de réclamer le Prix par courriel dans les 7 jours suivant la clôture du Jeu concernant la livraison du Prix. Lors de cette prise de contact, le gagnant pourra être tenu de fournir des informations supplémentaires à la demande de l'Organisateur.
32. Le gagnant pourra réclamer le Prix jusqu'à 2 jours après la notification prévue à la clause ci-dessus, après quoi le droit à obtenir le Prix ne pourra plus être exercé. Le Prix sera envoyé au gagnant dans les 90 jours après en avoir fait la demande.
33. Il incombe au lauréat de s'assurer qu'il est en mesure d'accepter le Prix et d'en faire usage.
34. Le gagnant accepte - une fois qu'il aura récupéré le Prix - que toutes les taxes ou frais liés au Prix soient à sa charge.
35. Il n'y a pas d'alternative en espèces au Prix.
36. Le Prix ne peut être échangé contre un autre Prix. Le Prix est personnel et non transférable. Le gagnant s'engage à ne pas vendre, offrir de vendre ou utiliser le Prix à des fins commerciales ou promotionnelles (y compris le placement du Prix sur un site d'enchères en ligne).
37. Le Prix est indivisible et ne peut être accepté que dans la mesure où il est attribué.
38. L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou de retirer le Prix. Le prix alternatif sera d'une valeur au moins équivalente ou supérieure.
39. Le Prix qui n'est pas demandé, pour quelque raison que ce soit, demeure la propriété de l'Organisateur. En cas de refus d'un Prix, celui-ci reviendra à l'Organisateur.
40. Si le gagnant ne peut être contacté ou ne confirme pas l'acceptation du Prix dans les délais stipulés ci-dessus ; ou s'il ne peut pas utiliser le Prix pour quelque raison que ce soit, l'organisateur se réserve le droit de choisir un autre gagnant et le gagnant initial perdra le Prix.
41. Le gagnant doit fournir à l'Organisateur toutes les données personnelles demandées en temps utile et conformément aux délais du Jeu, par exemple, le nom et l'adresse du gagnant. L'Organisateur se réserve le droit de retirer le prix si le gagnant ne fournit pas les informations d'inscription nécessaires dans les délais fixés.
42. Si de nouvelles restrictions liées à la covid-19 empêchent le gagnant de profiter de son lot ou si l'événement est annulé, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable. Le cas échéant, aucun lot ne sera distribué au gagnant.

#### **Limitation de responsabilité**

43. L'Organisateur et le Contrôleur des Données ne sont pas responsables des coûts ou des dépenses des participants dans le cadre de leur participation au Jeu ou en relation avec cette participation. Les frais d'utilisation d'internet sont à la charge des participants.
44. L'Organisateur et le Contrôleur des Données ne sont pas responsables et excluent toute responsabilité pour (i) les perturbations du réseau (câble, Internet ou autres réseaux pertinents), du matériel informatique ou des logiciels de toute nature qui pourraient entraîner une entrée limitée, retardée ou perdue, (ii) d'autres problèmes ou catastrophes, de toute nature, liés au fonctionnement du réseau (câble, Internet ou autre réseau), du site Internet, du matériel informatique ou des logiciels et (iii) des erreurs dans la saisie ou le traitement des données personnelles, sauf en cas de négligence grave ou de faute volontaire de l'Organisateur ou du Contrôleur des Données.
45. L'Organisateur et le Contrôleur des Données ne sauraient être tenus responsables de toute incompatibilité entre les technologies utilisées, au sens large, pendant le Jeu et la configuration matérielle et logicielle utilisée par les participants.

46. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, l'Organisateur, le Contrôleur des Données et toute agence impliquée dans le Jeu ne sont pas responsables des pertes, dommages ou blessures causés par la participation au Jeu ou à la suite de l'acceptation du Prix.
47. Lorsque le Prix est livré au gagnant par la poste, l'Organisateur n'est pas responsable des actes ou omissions d'un service de messagerie ou de distribution postale.
48. Si, pour quelque raison que ce soit, le déroulement d'un Jeu est différent de ce qui est prévu, par exemple, si le Jeu n'a pas lieu ou s'il est abandonné, reporté, réaménagé ou restreint, ou si le Jeu semble être en conflit avec la loi applicable, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de terminer, de modifier ou de reporter le Jeu sans aucune responsabilité de l'Organisateur et sans droit à une indemnisation pour les participants.

#### **Exclusion de participants**

49. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation les participants dont l'inscription est invalide ou fautive ou dont les renseignements personnels sont invalides ou faux.
50. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne jugée coupable d'avoir trafiqué le déroulement du Jeu ou d'avoir agi d'une manière que le promoteur juge contraire aux présentes conditions ou d'avoir agi d'une manière que l'Organisateur juge perturbatrice.
51. L'Organisateur est autorisé à tout moment, pour des motifs raisonnables, à exclure ou à disqualifier des participants sans droit de recours contre l'Organisateur.
52. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure des participants en cas de (ou de suspicion de) jeu déloyal, de fraude ou de toute autre violation des Conditions sans droit de recours contre l'Organisateur. La participation organisée ou collective du Jeu sera considérée comme une violation des Conditions.
53. Ce Jeu est nul partout où le Jeu est interdit. Il incombe aux participants de s'assurer de leur admissibilité légale à participer.
54. Aucun droit ne peut découler du Jeu ou de son résultat autre que ceux énoncés dans le présent Règlement.

#### **Droit applicable / litiges**

55. Toute décision de l'Organisateur est finale et exécutoire. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des résultats du Jeu.
56. Si une ou plusieurs clauses du présent Règlement s'avèrent invalides, illégales ou inapplicables, en tout ou en partie, le reste de cette clause et du présent Règlement restera en vigueur comme si une telle clause invalide, illégale ou inapplicable n'avait jamais été énoncée dans ce Règlement. De plus, dans un tel cas, la ou les clauses invalides, illégales ou inapplicables, en tout ou en partie, seront automatiquement remplacées de manière à refléter dans la mesure du possible l'objet de la ou des clauses invalides, illégales ou inapplicables.
57. Le Règlement est régi et interprété conformément aux lois néerlandaises. Tout litige découlant des présentes Conditions ou en relation avec celles-ci sera soumis en première instance aux tribunaux compétents d'Amsterdam, aux Pays-Bas, et réglé par ceux-ci, étant entendu que cela n'exclut ni ne porte atteinte au droit du participant d'intenter une action en justice devant un autre tribunal compétent, conformément au droit impératif applicable.
58. L'Organisateur se réserve le droit de modifier en tout temps les modalités sans engager sa responsabilité envers les participants ou toute tierce partie. Une version révisée du Règlement sera publiée sur le Site Internet.
59. L'Organisateur exécutera le Jeu conformément aux lois et règlements applicables en matière de paris et de jeux d'argent. Les plaintes ou questions relatives au Règlement et au Jeu peuvent être adressées par écrit à adidas International Marketing B.V., à l'attention de Legal Department, Hoogoorddreef 9a, 1101 BA, Amsterdam Z-O, the Netherlands.